



## PREMIÈRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ÉTUDES POSTSECONDAIRES

### SESSION AUTOMNE 2016

**DATE LIMITE DE REMISE DES DOCUMENTS : 30 JUIN 2016**

Tous les documents doivent être envoyés par la poste, et ce, dans une seule et même enveloppe. Vous pouvez aussi apporter votre enveloppe directement à la réception du Conseil des Abénakis d'Odanak.

**NOTE : AUCUN DOCUMENT NE SERA ACCEPTÉ PAR COURRIEL OU PAR TÉLÉCOPIEUR**

***Cochez les documents inclus dans votre envoi postal :***

- Le formulaire de plan d'action entièrement complété
- Le formulaire de demande financière entièrement complété
- Le contrat de l'étudiant signé et daté
- La procuration signée et datée
- Description du programme (durée du programme, liste des cours à suivre, ce document se trouve sur le site internet des institutions)
- Lettre de confirmation d'inscription : document qui doit provenir du bureau du registraire de l'institution ou du portail de l'étudiant et doit obligatoirement contenir les trois informations suivantes :
  1. Nom du programme
  2. Indication du statut : temps plein ou temps partiel
  3. Date de début et de fin de session
- Copie de la carte de statut d'Indien ou copie de la lettre de confirmation de statut : lettre reçue par les membres statués en vertu du projet de loi C-3 (pour une première demande seulement)
- Spécimen de chèque
- Copie du certificat de naissance des enfants pour étudiant avec enfant (s) à charge (étudiant à temps plein seulement)
- Dans le cas d'une séparation, jugement de cour de la garde des enfants (étudiant à temps plein seulement)
- Le présent document signé et daté

**Seules les demandes complètes seront analysées.**

**Surveillez la date limite de remise de votre horaire (ou liste des cours) sur notre site Internet.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'étudiant

\_\_\_\_\_  
Date

**Faire parvenir les documents à :**

Conseil des Abénakis d'Odanak  
104, rue Sibosis  
Odanak (Qc) J0G 1H0